

218C1125
FR0000078958-OP011-AS07

26 juin 2018

Décision de conformité du projet d'offre publique simplifiée visant les actions de la société.

BUSINESS & DECISION

(Euronext Paris)

1. Dans sa séance du 26 juin 2018, l'Autorité des marchés financiers a examiné le projet d'offre publique simplifiée déposé par Portzamparc Société de Bourse, agissant pour le compte de la société anonyme Network Related Services¹ (« l'initiateur »), visant les actions de la société BUSINESS & DECISION en application des articles 233-1, 2° et 234-2 du règlement général (cf. D&I 218C1009 du 6 juin 2018).

Au dépôt de l'offre, l'initiateur détient 4 658 613 actions de la société BUSINESS & DECISION représentant 59,10% du capital et 56,42% des droits de vote de la société², suite à leur acquisition le 5 juin 2018 au prix de 7,70 € par action auprès de la famille Bensabat.

L'initiateur a par ailleurs acquis, conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, entre les 12 et 14 juin 2018 inclus, 283 203 actions BUSINESS & DECISION sur le marché au prix unitaire de 7,93 €.

L'initiateur détient donc à ce jour, 4 941 816 actions BUSINESS & DECISION représentant 62,69% du capital et 59,85% des droits de vote de la société.

L'initiateur est également bénéficiaire de promesses croisées portant sur 384 490 actions de la société détenues par la succession Bensabat et par la succession Chavit, représentant 4,88% du capital et 6,05% des droits de vote de la société², également au prix de 7,70 € par action.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des 2 556 669 actions BUSINESS & DECISION non détenues par lui³, représentant 32,43% du capital et 34,10% des droits de vote de la société², au prix de **7,93 € par action**.

Dans l'hypothèse où les conditions des articles 237-14 et suivants du règlement général seraient réunies à l'issue de l'offre, l'initiateur sollicitera dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions de la société BUSINESS & DECISION non présentées à l'offre au prix de 7,93 € par action.

¹ Détenue à 100% par Orange SA.

² Sur la base d'un capital composé de 7 882 975 actions représentant 8 257 331 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Incluant 732 actions auto-détenues et excluant les 384 490 actions sous promesses.

Il est rappelé que :

- le cabinet Ledouble, représenté par Agnès Piniot et Stéphanie Guillaumin, a été mandaté par la société BUSINESS & DECISION en qualité d'expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, en application de l'article 261-1 I et II du règlement général ;
 - à l'appui du projet d'offre, conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général, le projet de note d'information de la société Network Related Services et le projet de note en réponse de la société BUSINESS & DECISION établis respectivement en application des articles 231-18 et 231-19 du règlement général ont été déposés et diffusés le 6 juin 2018 (cf. D&I 218C1009 du 6 juin 2018).
2. Dans le cadre de l'examen de la conformité du projet d'offre, mené en application des articles 231-20 à 231-22, 234-6 et 237-16 I, 2° du règlement général, l'Autorité des marchés financiers :
- a pris connaissance du projet de note d'information de la société Network Related Services, en ce compris les éléments d'appréciation des conditions financières de l'offre visant les actions BUSINESS & DECISION retenus par l'établissement présentateur, et du projet de note en réponse de la société BUSINESS & DECISION, ce dernier comportant notamment l'avis motivé du conseil d'administration de la société BUSINESS & DECISION et le rapport de l'expert indépendant, lequel conclut à l'équité des conditions financières de l'offre, y compris en considération des accords connexes à l'offre incluant notamment l'acquisition et le reclassement de titres de certaines filiales de la société, et ce y compris en cas de retrait obligatoire portant sur les actions de la société ;
 - a constaté que le projet d'offre publique remplit les conditions posées par l'article 234-6 du règlement général relatives aux offres obligatoires, la société Network Related Services ayant acquis les titres BUSINESS & DECISION au cours de douze mois précédents à des prix par action inférieurs au prix d'offre.

Sur ces bases, connaissance prise des objectifs et intentions de l'initiateur, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique simplifiée en application de l'article 231-23 du règlement général, cette décision emportant visa du projet de note d'information de la société Network Related Services sous le n°**18-265** en date du 26 juin 2018.

En outre, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°**18-266** en date du 26 juin 2018 sur le projet de note en réponse de la société BUSINESS & DECISION.

3. Une nouvelle information sera publiée pour faire connaître le calendrier de l'offre publique après que la note d'information de la société Network Related Services et la note en réponse de la société BUSINESS & DECISION ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers, ainsi que les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général, auront été diffusées.
4. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les actions BUSINESS & DECISION sont applicables.